



Envoyé en préfecture le 09/04/2024
Reçu en préfecture le 09/04/2024
Publié le
ID : 064-216400655-20240408-2024_31-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSES ERREPUBLIKA
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
HERRIKO ETXEKO DELIBERUEN LABURPENA
Séance 8 avril 2024 à 19h00 /
2024ko apirilaren 8ko biltzarra, arratseko 19:00ak

Date de la convocation / Deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
2 avril 2024 / 2024ko apirilaren 2a	27	21

Etaient présents / hor izenak :

Jean Louis FOURNIER, Philippe CELAYA, Marie Pierre CLAVENAD, Antoine COGNAUD, Francis DOMANGÉ, Xalbat GARAT, Philippe GIRALDI, Marc GRACY, Didier ISASA, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Anita LACARRA, Pierre LAVIGNE, Murielle LEIZAGOYEN GALARDI, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Sylvie MULLON, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Pascal PEYREBLANQUE, Jérémy SAVATIER, Ann SIMON, Gorka TABERNA

Ont donné pouvoir / ahalmena utzi dutenak :

Murielle ARREGUI (k) à Jean Louis FOURNIER (i)

Thomas OYARZUN (ek) à Anita LACARRA (ri)

Laetitia LAC (ek) à Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER (i)

Absents/ Hor ez izenak : Nicolas DANIEL, Sébastien GALARD, Max-Henri BLOT CHAMPENOIS

Secrétaire de séance / idazkaria : Ann SIMON

2024-31 Modification du tableau des effectifs du personnel communal : création poste Adjoint Technique aux espaces verts/ Herriko langileen lanpostuen aldaketa : berdegunetan Adjoint Technique lanpostu baten sortzea

Par délibération en date du 27 novembre 2023, le conseil municipal avait décidé la création d'un poste pour les espaces verts, naturels et maraichage en vue de remplacement d'un agent parti en disponibilité.

Le recrutement a été effectué et l'agent, actuellement en formation professionnelle, prendra ses fonctions à partir de la fin du mois de juin 2024.

Cependant, afin de renforcer l'équipe des services techniques, et notamment pour l'entretien des espaces verts et naturels du centre bourg et abords immédiats, il est nécessaire de créer un poste de jardinier supplémentaire à raison de 20 heures par semaine.

La mesure pourrait prendre effet à compter du 1^{er} mai 2024.

Le Conseil Municipal, oui cet exposé, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DÉCIDE la création, à compter du 1^{er} mai 2024 d'un poste de jardinier supplémentaire à raison de 20 heures par semaine sur le cadre d'emploi d'Adjoint Technique.

CHARGE le Maire de la déclaration d'emploi correspondante.

PRÉCISE que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice.

Et ont signé au registre les membres présents / Eta erregistroan hor zirenek izenpetu dute.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus / Egina eta deliberatua gaineko egun, hilabete eta urtean.
Pour extrait certifié conforme / Egiaztaturiko legezko laburpenaren bitartez.

Le Maire / Auzapez Jauna,
Jean Louis FOURNIER

